

FO

LA FORCE EN LIBERTE

SYNDICAT DES AGENTS TERRITORIAUX DE LINAS

Lin. le 6 novembre 2001

Monsieur le Maire,

Un tract anonyme a été envoyé à tous les agents communaux de la Ville de Linas appelant à ne pas voter le 8 novembre 2001 pour les élections du C.T.P.

Nous nous interrogeons sur la divulgation du Fichier du personnel qui est en principe protégé par la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

L'utilisation de ce fichier en dehors des paies de rémunération et de la gestion du personnel, porte atteinte à la vie privée et aux libertés.

Nous espérons que cet acte grave et diffamatoire sera sanctionné par vos soins et qu'il ne sera pas préjudiciable au bon déroulement des élections du 8 novembre 2001 qui sont comme toute élection une expression de la démocratie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

LE BUREAU DU SYNDICAT F.O. DE LINAS

Copies : Procureur de la République
Tribunal Administratif
Antoine PULEO Secrétaire Départemental Syndicat FO
Dominique GALLO Secrétaire Départemental des services publics
Camille ORDRONNEAU Secrétaire Général de la Fédération FO